

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°2

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCERY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Danielle BRAY, Michel GLACHET.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Il vous est demandé de délibérer sur la modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2026 soit :

✍ **Suppression au tableau des effectifs au 1er septembre 2026**

- **Catégorie B**
 - 1 grade Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} Classe (changement de filière)
- **Catégorie C**
 - 2 grades d'Adjoint Administratif (réussite concours)
 - 1 grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe (réussite concours)
 - 1 grade d'Adjoint d'Animation (avancement de grade)
 - 1 grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe (réussite concours)
 - 1 grade d'Agent Social Principal de 2^{ème} Classe (changement de filière)
 - 2 grades d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe (2 départs en retraite)

Le maire informe le conseil municipal que :

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le Comité Social Territorial du « **03 septembre 2026** »

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente « pilotage municipale, finances, ressources humaines et organisation de la collectivité réunie le 7 septembre 2026,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de la collectivité ou de l'établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la Loi 102-347 du 12 mars 2012 art. 44 JORF du 13 mars 2012.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, le maire expose à l'assemblée que :

- Pour les évolutions de carrière, des postes doivent être créés pour permettre différents avancements de grades,
- Pour permettre de stagier des agents contractuels,
- Des postes sans affectation de personnel doivent être supprimés.

Et que, par conséquent, il y a lieu de supprimer les grades listé ci-dessous, au tableau des effectifs à compter du **1er septembre 2026**, à savoir :

1- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Emploi Permanent de catégorie B :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Sportive	Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1

Emplois Permanents de catégorie C :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Administratif	Adjoint Administratif	Temps complet	2
Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1
Animation	Adjoint d'Animation	Temps complet	1
Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Sociale	Agent Social Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	2

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Christian SPRIMONT